



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE DE MAITRISE D'OEUVRE

1) Identification de l'organisme qui passe le marché :

Maître de l'ouvrage :

La commune de REMIRE-MONTJOLY
Personne Responsable du Marché (PRM) : Monsieur le Maire

Adresse :

Hôtel de Ville – Avenue Jean MICHOTTE
97354- REMIRE-MONTJOLY
Téléphone : 05 94 35 90 00 - Télécopieur : 05 94 38 21 14
Courrier électronique (e-mail) : mairie.remire-st@wanadoo.fr - Pays : France / Département : GUYANE
Adresse Internet : <http://remire-montjoly.marcoweb.fr>

2) Type de marché

Marché de maîtrise d'œuvre

3) Type de procédure

Marché à procédure Adaptée passé en application des articles 26.II, 28, 74 du code des marchés publics.

4) Objet du marché

Mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'école Eugène HONORIEN.

5) Lieu d'exécution

Département de la Guyane - commune de REMIRE MONTJOLY

6) Contenu de la Mission :

Les éléments de mission qui seront confiés au maître d'œuvre sont ceux d'une mission de base de maîtrise d'œuvre:
AVP, PRO, ACT, VISA, DET, AOR.

7) Caractéristiques principales :

a) Nature et étendue de la mission :

L'étude portera sur l'agrandissement de l'école pour une surface d'environ 670m². La construction sera de type R+1, avec la création de cinq salles de classes, une salle de réunion, un bloc sanitaire et des espaces couverts. Le projet concernera également des extensions de locaux existants tels les sanitaires, le réfectoire et la direction.

b) Durée du marché :

Le marché s'étend sur une durée de 15 mois.
Date Prévisionnelle de début des prestations : décembre 2015

8) Conditions relatives au marché :

a) Cautionnement et garanties exigées :

Cautionnement et garanties exigés (le cas échéant)

Retenue de garantie pouvant être remplacée par une caution bancaire.

b) Forme juridique que devra revêtir le groupement de prestataires de services :

Le marché sera attribué à un architecte et un bureau d'études ou à un groupement solidaire.

9) Contenu du dossier du candidat

À l'appui de leur candidature, les candidats auront à produire en justification de leurs qualités et capacités :

- Présentation de la société ou l'entreprise, références et qualifications.
- Lettres de candidature (imprimé DC1).
- Déclaration du candidat (imprimé DC2).
- Etat annuel des certificats reçus, visé par le trésorier payeur Général (Imprimé DC7) ou en remplacement du DC7 déclaration prévus aux articles 45 et 46 du C.M.P.
- La déclaration que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction à concourir.
- Les documents ou attestations figurant à l'article R324-4 du code du travail.
- Attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle.
- Attestation de Maîtres d'Ouvrage pour des prestations similaires
- Moyens du candidat en personnels et matériels.
- Une note indiquant les principales références et précisant pour chaque opération :
 - La nature des travaux.
 - Le degré d'implication (Type et Mission).
 - La date de réalisation
 - Le coût des travaux
- Compétences.
- Autres supports de référence à la convenance des candidats.

10) Critères de sélection

Les critères retenus dans le jugement des offres sont :

- Voir le règlement de consultation..

11) Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

1. Prix :.....50%
2. Valeur technique de la proposition :.....25%
3. Délai des différentes missions du paragraphe 6:.....25%

12) Date limite de réception des offres

Le 23 novembre 2015 avant 13h00

Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

13) Renseignements administratif et technique ou autres

Adresse utiles pour :

- Retirer les dossiers de consultation,
- Les renseignements d'ordre administratif et technique

MAIRIE de REMIRE-MONTJOLY
Service technique – Bureau d'études
Avenue Jean MICHOTTE
97354 - REMIRE-MONTJOLY
Téléphone : 05 94 35 90 40 / Télécopieur : 05 94 38 83 65

La transmission des candidatures et des offres par voie électronique n'est pas autorisée et devra être adressée par pli recommandé avec avis de réception postal ou remis contre récépissé à l'adresse ci-dessus.

14) Date d'envoi de l'avis à la publication :

Le 26 octobre 2015

Le Maire

Jean GANTY